



Règlement intérieur :

pour les vacanciers

Halte-Garderie et ALSH

Introduction :

Le « Chat Botté » vous souhaite la bienvenue.

C'est un lieu d'accueil ouvert pendant la saison hivernale (de Décembre à Avril), géré par la commune de Peisey-Nancroix, conformément aux autorisations de fonctionnement délivrées par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général de la Savoie, de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports et aux règles établies par la Caisse d'Allocation Familiales de la Savoie en contrepartie de son soutien financier. (Annexe 1 : tarifs actualisés)

Pour répondre aux besoins des familles de la vallée et au dynamisme apporté par le sport d'hiver, nous accueillons plusieurs types de publics :

- Des enfants des habitants locaux et des saisonniers travaillant sur la station
- Des enfants de vacanciers.

L'établissement est divisé en deux parties :

- La halte-garderie (voir agrément PMI) :

Accueil de 23 enfants :

10 places pour les enfants de vacanciers, de 1 à 4 ans en basse saison et de 18 mois à 4 ans

10 places pour les enfants des locaux ou saisonniers, de 3 mois à 4 ans,

3 places pouvant être attribuées aux locaux ou aux vacanciers, avec maximum 4 enfants de moins de 1 an.

- Le Centre de loisirs (agrément Jeunesse et Sports et PMI pour les 4-6 ans) :

Accueil de 23 enfants de 4 ans jusqu'à leur 11^{ème} anniversaire :

10 places pour les enfants vacanciers

10 places pour les enfants locaux ou saisonniers

3 places pouvant être attribuées aux locaux ou aux vacanciers

Protocole spécial crise sanitaire Covid 19: Pour la sécurité de tous, le port du masque est obligatoire pour tous les adultes et enfants de plus de 6 ans. Le respect des gestes barrières et le lavage des mains pour tous à l'arrivée et au départ de la structure sont obligatoires. Tout enfant présentant une fièvre supérieure ou égale à 38°C, de la toux, ou tout autre symptôme évoquant la Covid 19 ne sera pas accueilli. Par ailleurs, si l'enfant est cas contact d'une personne suspectée Covid 19, il ne pourra être accueilli uniquement s'ils sont tous les deux asymptomatiques.

Les parents s'engagent à surveiller la température de leur enfant avant son arrivée sur la structure et à signaler tout symptôme évocateur de la maladie. Si un enfant présente de la fièvre, il ne pourra revenir sur la structure que 48h après la disparition des symptômes. De son côté, l'équipe s'engage à porter le masque de protection toute la journée en présence des enfants, à respecter les gestes barrières et à nettoyer la structure quotidiennement en suivant un protocole de désinfection.

1. Horaires d'accueil et horaires de départ :

Les accueils :

Nous accueillons votre (vos) enfant(s) du dimanche au vendredi de :

9h à 17h du 11/12/21 au 01/01/22,

9h à 17h15 du 02/01/22 au 05/02/22 et du 06/03/22 au 29/04/22,

8h45 à 17h30 du 06/02/22 au 05/03/22.

La commune se réserve le droit de modifier les jours d'accueil en fonction de l'évolution des directives gouvernementales.

Afin de ne pas perturber les temps d'activités, de sorties ainsi que les temps de repas il est préférable de déposer votre ou vos enfants avant :

- 9 h30 pour les arrivées du matin.
- 12h00 pour les arrivées repas + après-midi.
- Entre 13h30 et 13h45 pour les arrivées après-midi.

Pour le bon déroulement de la journée des enfants accueillis, il est conseillé de prévenir la direction en vue d'un éventuel retard ou contre temps.

Les enfants doivent être repris avant l'heure du repas, soit **11h50** et avant la fermeture, soit selon la période **16h50, 17h05 ou 17h20**.

Par conséquent, **l'accueil et le départ ne pourront pas s'envisager entre 12h et 13h30** (sauf cas exceptionnel en accord avec le personnel de direction).

Les départs :

Les enfants seront remis le soir aux parents ou aux personnes autorisées par le ou les tuteurs légaux. Toute personne inconnue de l'équipe venant chercher un enfant au Chat Botté se verra demander une pièce d'identité.

Les mineurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à reprendre les enfants.

2. Règles d'admission des familles :

Admissions :

Les parents doivent rendre le **dossier d'inscription complet, téléchargeable sur le site internet**, avant l'arrivée de l'enfant dans la structure.

Les réservations pourront se faire seulement en la présence de tous les documents réunis et du versement des arrhes.

Tout ajout de journées ou demi-journées devront être discutées avec la directrice de l'établissement.

Toute fausse déclaration sur l'âge de l'enfant sera considérée comme dossier incomplet et annulera systématiquement l'inscription de celui-ci.

Pour les enfants accueillis en Centre de loisirs bénéficiant de la prestation accompagnement aux cours de skis, il vous sera demandé soit par chèque (attention les chèques étrangers ne sont pas acceptés) ou espèces une caution de 10 euros par dossard qui vous sera rendue à la fin du séjour ou encaissée si ceux-ci ont été égarés.

Les pièces à fournir:

Une photocopie du carnet de santé avec les **vaccins obligatoires** à jour, avec inscription du nom de l'enfant avant copie, ainsi que du ROR à titre informatif pour les enfants nés avant 2018.

Les absences :

En ce qui concerne les maladies contagieuses, pour des raisons de prévention et de protection des autres enfants, il est conseillé par le ministre de la santé de garder votre enfant au foyer le temps d'éviction préconisé.

En cas de maladie contagieuse énumérée ci-dessous l'enfant ne sera pas accueilli. Sur présentation d'un certificat médical stipulant que l'enfant n'est pas apte à fréquenter la halte garderie ou le club loisirs, le décompte ou le remboursement des prestations réservées et non utilisées pourra être envisagé (division du forfait dans le cadre d'un forfait).

- Conjonctivite : 48 h après traitement
- Gastro-entérite : 48 h avec absence selles diarrhéiques
- Angine blanche ou rouge : 48 h à compter du début de la prise d'antibiotique
- Otite : 48 h
- Bronchiolite : 3/5 jours
- Syndrome grippal : 3 jours
- Varicelle : jusqu'à la chute des croûtes
- Pieds-mains-bouches : 3 jours
- Impétigo : 3 jours avec pansement occlusif
- Scarlatine : 1 semaine
- Coqueluche, Rougeole, Oreillons : 1 semaine
- Rubéole : 5 jours

Le retour de l'enfant en collectivité peut être soumis à la présentation d'un certificat médical.

Départ définitif de l'enfant :

La direction après concertation et avis de l'équipe, peut décider du retrait impératif d'un enfant, en cas :

- D'inadaptation durable de l'enfant à la vie en collectivité
- De comportement perturbateur de l'enfant ou de sa famille troublant gravement le fonctionnement de la structure.
- De fausse déclaration concernant l'âge de l'enfant.

3. Organisation du quotidien de l'enfant :

Matériel :

Les parents doivent prévoir un sac au nom de l'enfant avec :

- Biberons et tétines, couches, doudou, pantalon d'intérieur, un change complet (body, culotte, chaussette...), gigoteuse.
- Un équipement d'extérieur : **combinaison et chaussures étanches, gants, écharpes, bonnet, lunettes et crème solaire. Il ne nous est pas possible de prêter de crème solaire pour cause d'allergie éventuelle.**

Avant le séjour n'oubliez pas de noter les affaires aux nom et prénom de l'enfant

Alimentation :

Les repas et les goûters sont fournis par la structure sauf pour :

- Les enfants ayant une ou plusieurs allergies alimentaires : tout régime, toute allergie ou intolérance alimentaire doivent obligatoirement être signalés à la directrice et faire l'objet d'un plan d'accueil individualisé (PAI). La responsable peut demander à la famille de fournir le repas de l'enfant.

Etat de santé et comportement :

Les enfants doivent être confiés en bonne santé et avoir une hygiène corporelle correcte. La direction se réserve le droit de ne pas accueillir un enfant en cas de fièvre (température supérieure à 38.°C) ou de tout autre symptôme digestif pouvant évoquer une maladie contagieuse (diarrhée, vomissement).

En cas de fièvre ou tout autre incident se manifestant pendant la journée, les parents seront immédiatement prévenus et devront dans les plus brefs délais récupérer leur enfant.

L'acceptation sera évaluée par le personnel de direction, en fonction de l'état de santé de l'enfant, de la surveillance et des soins qu'il nécessite.

Quand l'enfant est malade, même s'il ne vient pas dans la structure, la direction doit en être informée le plus tôt possible, afin de mettre en œuvre rapidement les mesures préventives nécessaires. Lors du retour au Chat Botté d'un enfant après maladie, un certificat de non contagion pourra dans certains cas être demandé.

4. Médicaments – soins spécifiques – urgence – vaccins

Administration des médicaments :

L'aide à la prise de médicament se fera de façon exceptionnelle et avec l'accord de la direction, elle pourra se réaliser uniquement sur présentation de l'ordonnance qui mentionnera le nom et prénom de l'enfant, la date de délivrance et le poids de l'enfant. Cette ordonnance et les médicaments seront confiés à la responsable ou son adjointe. Chaque boîte devra être marquée au nom de l'enfant. Les parents devront remplir et signer une attestation autorisant le personnel à donner le traitement. La première prise du traitement devra être effectuée au domicile.

En cas de fièvre, si les parents sont dans l'incapacité de venir rapidement chercher l'enfant le personnel appliquera les protocoles médicaux, après contact téléphonique avec les parents, ou avertira le médecin référent pour soulager l'enfant.

Disposition en cas d'urgence :

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence compétents (SAMU, Pompiers..). Les parents et le médecin référent seront immédiatement avertis. Si l'enfant nécessite une hospitalisation, le transport sera fait par les services d'urgence.

Vaccins :

"Devant l'insuffisance de la couverture vaccinale en France et face à la réapparition d'épidémies, le ministère de la Santé a recommandé, en juillet 2017, d'**élargir l'obligation vaccinale à huit vaccins supplémentaires** chez les bébés de moins de deux ans ([Coqueluche](#), [Haemophilus influenzae b](#), [Hépatite B](#), [Méningocoque C](#), [Pneumocoque](#), [Rougeole](#), [Oreillons](#), [Rubéole](#)).

Les enfants nés en 2018 seront accueillis sous condition qu'ils soient à jour des 11 vaccinations obligatoires. Pour les enfants nés avant 2018 seul le vaccin [Diphthérie](#), [Tétanos](#), [Poliomyélite](#) sera nécessaire, la vaccination du ROR est fortement recommandée.

Période d'adaptation de l'enfant à la structure :

Lors de son premier jour nous vous conseillons de :

- Visiter avec l'enfant la structure,
- vous présenter aux animatrices et expliquer à l'enfant le déroulement de sa journée,
- Entreprendre la démarche de séparation en douceur avec l'accompagnement d'une professionnelle.

C'est après ces étapes que le ou les parents pourront envisager leur départ avec la concertation de la professionnelle.

Si la séparation est compliquée une décision sera prise avec la directrice de l'établissement pour aménager un temps d'accueil correspondant mieux à l'enfant.

L'équipe s'engage à tout mettre en œuvre pour que vos enfants passent de bonnes vacances. Un accueil réussi est le résultat d'une étroite collaboration avec les parents.

L'équipe du chat botté se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant si les parents ne font pas l'effort de faire une adaptation.

5. Responsabilité de l'établissement :

Sécurité des enfants :

Les parents doivent veiller à ce que leur enfant n'apporte au Chat Botté aucun objet susceptible d'être dangereux pour de jeunes enfants (bijoux, pièce de monnaie, bonbons, jouets de petite taille, interdit aux enfants de moins de 3 ans...)

Assurance :

Le Chat Botté est assuré en responsabilité civile pour les risques encourus pendant son placement. Les parents doivent souscrire une assurance responsabilité civile familiale dont les justificatifs peuvent être demandés.

La commune décline toute responsabilité pour le vol ou les dommages causés au matériel entreposé aux abords de la garderie, du centre de loisirs ou dans le local à skis situé sur la terrasse.

6. Application du règlement :

L'Accueil de loisirs sans hébergement et la halte-garderie sont placés sous la responsabilité d'une directrice qualifiée, Mme JOLIVET Armelle, Infirmière Puéricultrice et des coordinatrices.

Pour que votre enfant soit accueilli dans les meilleures conditions, **il est nécessaire** que parents, vous preniez le temps de connaître le règlement intérieur pour ensuite appliquer ses règles. Pour toute incompréhension ou question, la direction se rend disponible et fera en sorte de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles.

Par conséquent, les parents s'engagent par écrit au moment de l'admission à respecter le règlement intérieur et l'équipe veille à ce que celui-ci soit appliqué.

En retour, le personnel de l'établissement s'engage à accueillir votre enfant dans les meilleures conditions possibles.

A bientôt, au plaisir de vous accueillir avec votre ou (vos) enfant(s).

Validé par délibération du Conseil Municipal le **06/12/2021**.

ANNEXE 1

VACANCIERS SAISON 2021-2022

TARIF DE GARDE SANS ACCOMPAGNEMENT ESF

	<i>1 jour</i>	<i>Forfait 5 jours</i>	<i>Forfait 6 jours</i>
½ journée (matin ou après-midi)	25.00 €	115 €	135 €
½ journée + Repas	40.00 €	190 €	225 €
Journée avec repas (8h30-17h)	60.00 €	268 €	320 €

TARIF AVEC ACCOMPAGNEMENT ESF

	<i>1 jour</i>	<i>Forfait 5 jours</i>	<i>Forfait 6 jours</i>
Accompagnement cours ESF (retour matin 11h45 ou aller après-midi 14h15/30)	5.00 €	25 €	30 €
Aller/retour cours ESF du midi (après cours Marmottes en basse saison, et cours Bambino ou Smart en haute saison)	10.00 €	50 €	60 €
Repas + A/R cours ESF matin et après-midi Haute Saison uniquement	32.00 €	160 €	192 €

Les cours de ski ainsi que la halte-garderie et/ou le Centre de Loisirs sont à réserver et à régler à l'ESF.

La structure du club d'enfants le Chat Botté sera ouverte *aux vacanciers* pour la saison 2021-2022 du dimanche au vendredi, soit avec un jour de fermeture hebdomadaire le samedi. (Celle-ci reste ouverte pour les enfants dits « locaux » 7 jours sur 7.)

Tarif heure supplémentaire de 10 € en dehors des heures d'ouverture selon la période :

9h à 17h du 11/12/21 au 1/01/22,

9h à 17h15 du 2/01 au 5/02/22 et du 6/03 au 29/04/22,

8h45 à 17h30 du 6/02 au 5/03/22.

Toute heure commencée est due.

Caution dossard : 10€ restituée en fin de séjour ; à défaut de remise du dossard, celle-ci sera encaissée.

Halte Garderie - Club d'enfants LE CHAT BOTTE

Pour les cas particuliers des familles venant régulièrement sur toute la saison, une remise de 5% sera appliquée sur la facture à partir du deuxième séjour dans la structure.

Une remise de 10% sera appliquée sur les forfaits à partir du deuxième enfant d'une même fratrie, sur un même séjour et sur la facture la moins élevée.

Les offres de remises ne sont pas cumulables.

Les réservations seront prises en compte à réception de 30% d'arrhes par chèque (attention les chèques étrangers ne sont pas acceptés) ou par virement auprès de l'ESF et d'un document attestant que les vaccins obligatoires sont à jour, sous réserve des disponibilités. Le règlement ou le solde à régler des réservations doit être fait le 1^{er} jour de présence de l'enfant. Possibilité d'annuler la réservation au plus tard 7 jours avant la date de celle-ci. Passé ce délai, les jours réservés seront facturés. Dans tous les cas, les arrhes seront conservées et ne seront pas remboursées.

Fait à Peisey-Nancroix, le 06/12/2021

Mr Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

